



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 07 février 2022**

**Délibération n° 2022-002**

**CENTRE DE VACCINATION : DEMANDE DE FINANCEMENT - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 38**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Marie RECALDE, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPAS, Eric SARRAUTE à Serge BELPERRON, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Thomas DOVICHY à Christine PEYRE, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Claude MELLIER, Samira EL KHADIR, Maria GARIBAL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BRASSEUR**

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2021-051 du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour le centre de vaccination situé au pavillon du Pin Galant. Aussi, la commune a déposé un dossier de demande de financement auprès de l'Union Européenne.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du plan de relance européen prévu dans le dispositif « REACT-EU » pour faire face à la crise sanitaire.

La commune de Mérignac a financé le centre de vaccination du Pin Galant et a également mis en place le 9 décembre le centre de vaccination de la Maison des Associations.

Le centre de vaccination du Pin Galant a fonctionné du 29 avril au 29 octobre 2021. L'évolution de la crise sanitaire a conduit le Conseil Municipal, par délibération n° 2021-155 du 13 décembre 2021, à autoriser la signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, pour la mise en place d'un centre de vaccination à la Maison des Associations. Ce centre a ouvert le 9 décembre 2021 et était organisé, à l'origine, pour réaliser 700 vaccinations par jour, 5 jours par semaine de 12h à 19h. Depuis le 10 janvier, ce centre peut réaliser 1 500 vaccinations par jour, toujours sur 5 journées par semaine de 8h à 20h.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-051 du 30 juin 2021 autorisant une demande de financement pour le Centre de vaccination de Mérignac,

**Vu** la délibération n° 2021-155 du 13 décembre 2021 autorisant la signature du contrat d'objectifs et de financement avec l'ARS pour le Centre de vaccination de la Maison des Associations,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 26 janvier 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation :

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de financement commune auprès de l'Union Européenne pour ces deux centres de vaccination, selon le plan de financement des centres de vaccination élaboré à partir d'une hypothèse de 3 mois de fonctionnement du centre de la Maison des associations ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Location immobilière	388 000 €		
Honoraires médicaux	135 000 €		
Frais de personnel	76 000 €	Participation ARS estimée	275 000 €
Fournitures pharmaceutiques et médicales	70 000 €	Participation Union Européenne estimée	405 000 €
Prestation de service dont standard téléphonique, traitement déchets médicaux	11 000 €		
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>680 000 €</b>	<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>680 000 €</b>

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 07 février 2022



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature mark consisting of a vertical line and a horizontal crossbar.

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 08 février 2022.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*